



Fédération Syndicaliste FORCE OUVRIERE de la Communication : POSTES et TELECOMMUNICATIONS

Union Régionale Bourgogne Rhône Alpes

COM

Grenoble, le 13 février 2008

Monsieur le Directeur Exécutif de la DEX Centre Est
La Poste
10 place Antonin Poncet
69267 LYON cedex 02

Objet : contrats Prévoyance

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que, depuis quelques jours, nous avons de très nombreuses remontées de la chaîne commerciale marquant sa forte désapprobation quant au niveau de réalisation des contrats Prévoyance.

Il s'avère que :

- vous ne respectez pas le taux national préconisé de l'objectif à atteindre (70) ;
- ce taux, doublé par rapport à 2007, est irréaliste pour les vendeurs et pernicieux pour notre clientèle.

Ainsi, pour des raisons purement mercantiles liées à l'élargissement des parts de marché de la Poste en matière de Prévoyance, vous assignez un objectif complètement déconnecté de la réalité qui aura au moins 3 conséquences :

1. augmentation de la pression sur une population de postiers particulièrement assujettie au stress. Les dommages collatéraux ne manqueront pas : enregistrement de nouvelles démissions dans les rangs des COFI-COCLI ; congés de maladie, ...
2. la différence d'objectif est telle entre le niveau national et le niveau DEX Centre Est que vous allez créer, de fait, une discrimination dans l'évaluation des agents.
3. un tel objectif (120) poussera le vendeur à proposer quasi systématiquement un produit dont le client n'est pas forcément demandeur. Vous encouragez ainsi la chaîne commerciale à ne pas se conformer à la déontologie du métier.

Pour toutes ces raisons, monsieur le directeur, je vous demande de bien vouloir revoir les objectifs en matière de prévoyance.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, mes respectueuses salutations.

Le secrétaire fédéral de l'Union Régionale,

Christian CHANEAC